



PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Montérégie



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81321-7 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux', written in a cursive style.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS RÉGIONALES.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	13
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	14
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	15
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	17
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	18
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	21
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	22
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	24
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	26
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	28
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	30
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	31
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS	33
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	35
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	38
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	40
MINISTÈRE DU TOURISME.....	42
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	44
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC	46
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC.....	48
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	49
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	50
CONCLUSION	51
ANNEXE.....	52

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEC	Attestation d'études collégiales
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CCR	Comité consultatif régional
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEL	Développement économique de l'agglomération de Longueuil
DRSP	Direction régionale de santé publique
FARR	Fonds d'appui au rayonnement régional
FDT	Fonds de développement des territoires
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTSS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OC	Organisme communautaire
OCF	Organisme communautaire famille
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
ORPEX	Organisme régional de promotion des exportations

OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSIITM	Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
STI	Système de transport intelligent
STQ	Société des traversiers du Québec
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la région de la Montérégie regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants de la région de la Montérégie un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités de la région.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Montérégie ont établi les priorités suivantes (sans ordre de priorité) :

- Priorité 1** Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture
- Priorité 2** Développer une identité rassembleuse par la culture
- Priorité 3** Créer la richesse par l'économie et l'innovation
- Priorité 4** Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale
- Priorité 5** Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie
- Priorité 6** Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles
- Priorité 7** Promouvoir et développer le tourisme
- Priorité 8** Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

La région de la Montérégie n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 8

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

- Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Autres actions pour la région de la Montérégie

Programme de visites d'installation

L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans plusieurs régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

Dans la région de la Montérégie, la centrale de Beauharnois et l'Électrium ont accueilli gratuitement 37 502 visiteurs en 2017. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

Diffuser un programme d'information sur l'intégration des installations d'Hydro-Québec au territoire et sur l'arrimage des planifications.

Dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC. En 2018, la formation devrait être offerte dans une partie de la région de la Montérégie.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 3

Créer la richesse par l'économie et l'innovation

Priorité 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Pour répondre à ces priorités, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 2

Développer une identité rassembleuse par la culture

- Accompagner le milieu dans la mise en place d'un fonds culturel régional;
- Collaborer avec le milieu au développement d'outils pour diversifier et promouvoir l'offre culturelle;
- Favoriser la concertation en vue d'un projet de citoyenneté culturelle des jeunes;
- Accompagner l'élaboration d'un circuit muséal pour unir, bonifier et dynamiser l'offre et générer un meilleur achalandage;
- Accompagner la région dans l'organisation d'un événement culturel panrégional;
- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel;
- Accompagner le milieu pour documenter le patrimoine bâti et diffuser les connaissances sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ).

Priorité 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

- S'assurer que la main-d'œuvre culturelle est prise en compte dans l'élaboration d'une approche globale.

Priorité 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

- Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations;
- Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux;
- Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

Priorité 7

Promouvoir et développer le tourisme

- Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR);
- Accompagner des projets visant à bonifier l'offre culturelle le long du réseau cyclable afin de contribuer au développement du cyclotourisme en Montérégie;
- Accompagner des projets visant la caractérisation des paysages;
- Participer à la poursuite du plan de développement touristique du Richelieu par la valorisation du tourisme culturel.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes âgées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 4

Afin de miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale, le Ministère entend :

- Favoriser la participation des travailleurs expérimentés au marché du travail par la diffusion d'un guide de bonnes pratiques.

Priorité 5

Pour offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie, le Ministère entend :

- Poursuivre sa participation aux travaux des instances de concertation régionale (Comité régional Colibri, TIR-SHV et Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Montérégie);
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM et le soutien financier de différents organismes communautaires (OCF et OC qui offrent des activités de haltes-garderies communautaires);
- Encourager l'accès à des services de garde de qualité par :
 - L'élargissement de l'exemption du paiement de la contribution de base pour les parents admissibles;
 - La bonification du financement de la garde des enfants issus de milieux défavorisés en services de garde éducatifs à l'enfance pour financer des sorties éducatives des enfants dont les parents sont exemptés de la contribution parentale;
 - L'apport aux CPE des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui requièrent un investissement financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses;
 - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région;
 - La réduction des obstacles à la concrétisation des projets dans des quartiers défavorisés.
- Favoriser la réussite éducative par la mise en œuvre de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans ainsi que par un ensemble de mesures pour soutenir et assurer, notamment par l'encadrement législatif et réglementaire, la qualité des mesures de soutien financier et la publication de documents et d'outils qui appuient les interventions dans les services de garde;
- Assurer un milieu de vie inclusif propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite par un appel de projets d'aménagement ou de réaménagement des aires de jeux extérieures des centres de la petite enfance (CPE);
- Soutenir, par le biais du programme Ensemble contre l'intimidation, des projets qui visent à venir en aide aux personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Aucune action établie.

Autres actions pour la région de la Montérégie

L'offre de services de proximité

En vue de maintenir des services de justice sur le territoire et de répondre aux besoins d'espace accrus, le MJQ compte :

- Agrandir le palais de justice de Longueuil. Une première phase, réalisée en 2018 au coût de 4,9 millions de dollars, consistera principalement à réaménager les espaces actuels en vue d'y ajouter des bureaux pour la magistrature ainsi qu'une salle d'audience et à sécuriser les espaces de stationnement.

L'adaptation des services aux clientèles régionales

Pour offrir des services adaptés à la communauté mohawk de Kahnawake, le MJQ et, de façon plus précise, le CAVAC de la Montérégie situé au point de service de justice de Châteauguay entendent :

- Adapter les services d'aide aux victimes d'actes criminels aux besoins de la communauté mohawk.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficacité, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 5

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de favoriser les environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population et l'obtention d'une meilleure qualité de vie.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
 - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
 - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);
 - Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);

- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l'aménagement du territoire dans la mise en place d'initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Accroître l'offre de logements sociaux et communautaires (Mesure 3.5);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l'allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d'équité interrégionale;
 - Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en santé et en services sociaux de 300 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour assurer à la population de chaque région un niveau d'accès comparable aux services de première ligne et spécialisés. En ce qui concerne la Montérégie, ce sont 118 275 500 \$ qui sont alloués pour 2018-2019.
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d'accès aux services médicaux;
- Poursuite de l'offre d'un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n'ont pas de laboratoire d'imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d'hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d'ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l'accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, de les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique qui vise à structurer l'offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s'engage à :

- Soutenir la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Montérégie dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires. La DRSP participe à diverses instances de concertation et a développé une expertise importante en matière de développement des communautés et de divers déterminants sociaux de la santé comme le logement, la sécurité alimentaire ou, plus largement, les inégalités sociales;
- Accroître l'accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l'utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention de Sorel-Tracy ainsi que des directions des services professionnels correctionnels Montérégie Nord-Est et Montérégie Sud-Ouest.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec treize postes MRC et trois postes autoroutiers répartis sur le territoire et le Quartier Général du District Sud, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et autochtones et parfois assure le service dans les endroits non desservi par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. La Direction régionale de la Montérégie et de l'Estrie soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 4

Dans le but de développer une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale, le MSP prévoit :

- Créer ou moderniser une offre de services liée à la formation et à l'emploi pour les personnes incarcérées afin de favoriser leur réinsertion sociale en travaillant de concert avec les partenaires concernés.

Priorité 5

Afin d'offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie, le MSP continue à :

- Soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹.

¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 1

Afin de faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture, par de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole et par l'émergence de partenariats d'affaires, le MAPAQ entend soutenir l'agriculture en :

- Rencontrant les intervenants qui le désirent en vue de présenter son offre de service et la procédure d'accueil de la relève agricole;
- Mettant sur pied des projets mobilisateurs dans le domaine de l'agroalimentaire en partenariat avec les intervenants;
- Poursuivant ses efforts pour offrir des formations, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire, en demeurant à l'affût des tendances et des occasions qui se présentent dans le secteur, notamment dans les programmes spécialisés en agriculture biologique, et ce, tant en formation initiale qu'en formation continue.

Priorité 3

Afin de créer la richesse par l'économie et l'innovation, le MAPAQ accompagne les entreprises évoluant dans le domaine de la transformation alimentaire et soutient financièrement TransformAction, le créneau d'excellence qui s'inscrit dans la démarche ACCORD. Il s'engage à :

- Continuer d'apporter son appui à cette stratégie gouvernementale qui vise le développement économique du secteur bioalimentaire;
- Poursuivre son implication auprès du comité de créneau et du conseil d'administration de TransformAction;
- Mettre en place divers projets, avec cet organisme et avec l'ensemble de ses autres partenaires du domaine de la transformation alimentaire.

Priorité 6

Pour protéger et mettre en valeur les ressources naturelles en assurant la vitalité et la pérennité des ressources naturelles, le MAPAQ entend :

- Continuer d'offrir de la formation, notamment par l'intermédiaire de la Caravane santé des sols et l'organisation de journées d'information.

Priorité 7

Afin de promouvoir et de développer le tourisme, le MAPAQ soutient financièrement le développement de l'agrotourisme et des marchés publics, notamment avec la campagne La Montérégie, le garde-manger du Québec, et s'engage à :

- Travailler avec les intervenants dans le but d'adapter et de bonifier cet outil en fonction de leurs besoins.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 3

Créer la richesse par l'économie et l'innovation

- En lien avec cette priorité, le MESI appuie dans la région le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre et quatre créneaux d'excellence de la démarche ACCORD, soit les créneaux Industrie des systèmes électroniques du Québec, Matériaux textiles techniques, Réseau de la transformation métallique du Québec et TransformAction;

- Le MESI apporte également un soutien financier à des organismes québécois qui offrent des services en développement de marchés, notamment les ORPEX. Ainsi, Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL), Expansion PME (Montérégie-Est) et Commerce international Québec Montérégie-Ouest ont pour mandat de sensibiliser, de former et de préparer à l'exportation les entreprises de la région.

Priorité 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle des villes, des municipalités, des MRC et de nombreux partenaires locaux et régionaux.

Priorité 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

- Dans le cadre du programme Québec branché, le gouvernement du Québec a annoncé, le 11 décembre 2017, trois projets qui représentent des investissements de près de 7 M\$ et qui visent à brancher 2 430 foyers à Internet haut débit.

Priorité 8

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

- L'élaboration d'un plan de développement des zones industrialo-portuaires (zones IP) de Sorel-Tracy, de Contrecoeur-Varenne, de Sainte-Catherine et de Salaberry-de-Valleyfield fait l'objet d'une concertation régionale, associée notamment à la synergie industrielle. Le gouvernement finance jusqu'à 70 % des dépenses associées à la réalisation des plans de développement afférents aux zones IP, et ce, jusqu'à concurrence de 125 000 \$. La direction régionale coordonne et soutient la réalisation des travaux des comités locaux;
- De plus, la Stratégie maritime du Québec 2015-2020 prévoit deux pôles logistiques en Montérégie, soit ceux de Contrecoeur et de Vaudreuil-Soulanges.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

- Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

Lors du développement de programmes d'études menant au Diplôme d'études collégiales (DEC), les équipes du MEES s'assurent que ceux-ci sont pertinents et cohérents, qu'ils répondent aux besoins reconnus par les milieux et qu'ils sont facilement implantables dans les établissements. Ceux-ci possèdent d'ailleurs une marge de manœuvre dans l'adaptation des programmes aux réalités régionales. Ces initiatives s'ajoutent à celles déjà en application, dont les études à temps partiel, la formation continue et la reconnaissance des acquis et des compétences.

Les cégeps montérégiens obtiennent aussi un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale. Ces établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) favorisant l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin de développer et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

Priorité 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Priorité 7

Promouvoir et développer le tourisme

- La région de la Montérégie est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération au R-22 et la mise aux normes de l'aréna Émile-Butch-Bouchard à Longueuil.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 3

Pour créer la richesse par l'économie et l'innovation, le MERN :

- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place des tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

Priorité 5

Pour offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie, le MERN :

- Applique une nouvelle tarification du loyer de certains baux de télécommunication situés sur les terres du domaine de l'État, plus particulièrement pour les baux attribués à des municipalités, à des organismes sans but lucratif ou encore, lorsque des équipements de télécommunication sont destinés à des fins autres que cellulaires.

Priorité 7

Pour promouvoir et développer le tourisme, le MERN :

- Entamera l'élaboration d'un PRDTP.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.

- Accroître la présence du Ministère dans la région de la Montérégie à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région de la Montérégie en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Déployer deux volets de la campagne Ensemble, nous sommes le Québec. Un volet vise à sensibiliser la population à l'apport de l'immigration en région et l'autre volet vise à informer les personnes immigrantes des emplois disponibles en région;
- Soutenir trois projets novateurs issus de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité. Pour l'année 2018-2019, les projets seront développés à Granby, à Mont-Saint-Hilaire et à Cowansville;
- Soutenir six organismes à but non lucratif pour réaliser des diagnostics des besoins en matière d'attraction et de rétention de personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région de la Montérégie;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région de la Montérégie auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec cinq MRC de la région de la Montérégie, la Ville de Longueuil et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration et celles issues de la diversité pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région de la Montérégie et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 5

La Montérégie vise à offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie. Le MAMOT dispose de l'indice de développement et de vitalité économique pour déterminer la répartition des sommes mises à la disposition des régions et pouvant servir au maintien de services de proximité dans les milieux défavorisés. Le MAMOT entend ainsi :

- Diffuser une liste révisée des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires à l'automne 2018 et l'utiliser ensuite pour la répartition du FDT et du FARR.

De plus, dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, le MAMOT s'est engagé à adapter les outils visant à favoriser les actions du milieu et à :

- Simplifier et mieux coordonner les interventions et les communications gouvernementales auprès des municipalités en matière de développement des communautés et des territoires, particulièrement au regard de l'accès à un mode de vie physiquement actif, à une alimentation de qualité et à des environnements naturels et bâtis sécuritaires et conviviaux.

Priorité 6

Afin de contribuer à protéger et mettre en valeur les ressources naturelles, le Ministère prévoit :

- Offrir un soutien aux MRC qui souhaitent mettre en place des parcs régionaux;
- Assurer la coordination de comités de suivi des parcs régionaux;
- Poursuivre le soutien des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;
- Soutenir financièrement par le biais du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole des initiatives contribuant à la mise en valeur de l'environnement naturel du territoire métropolitain.

Priorité 7

Le PMAD prévoit la mise en place d'une trame verte et bleue grâce à la réalisation de projets contribuant notamment à structurer un réseau récréotouristique métropolitain incluant des projets de pistes cyclables. Le MAMOT propose de :

- Poursuivre le soutien des projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

Priorité 8

La Montérégie cible l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité. Afin de concourir à la mise en œuvre de cette priorité, le MAMOT compte :

- Faciliter les arrimages entre les acteurs municipaux et les MO concernés par la mobilité et l'aménagement du territoire dans le corridor de la route 132.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

L'offre de service

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions. Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- D'assurer une gestion durable des forêts;
- De réaliser la planification forestière;
- De gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- De mettre en valeur les forêts privées;
- De protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- De soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- D'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- De réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- De gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- De protéger la faune et ses habitats;
- D'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 1

Pour faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture, le MFFP peut :

- Contribuer à l'optimisation du secteur agroforestier, notamment par la mise en valeur du bois et des produits forestiers non ligneux;
- Contribuer au maintien de la biodiversité, à la connectivité des habitats, à l'analyse des bandes riveraines situées dans le littoral et à la restauration des habitats dans le milieu agroforestier;
- Favoriser l'aménagement forestier durable en sensibilisant les propriétaires sur l'importance de mettre en valeur leurs boisés.

Priorité 3

Pour créer la richesse par l'économie et l'innovation, le MFFP entend :

- Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers;
- Optimiser la 2^e et 3^e transformation du bois de manière à contribuer davantage aux retombées économiques régionales;
- Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle.

Priorité 6

Pour protéger et mettre en valeur les ressources naturelles, le MFFP entend :

- Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée afin de permettre aux usines de transformation de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel, notamment par la création d'une stratégie régionale de production de bois;
- Accompagner l'agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain.

Priorité 7

Pour promouvoir et développer le tourisme, le MFFP peut :

- Contribuer à développer des corridors fauniques et forestiers;
- Identifier l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Les intervenants de la région de la Montérégie ont ciblé trois priorités en matière de mobilité :

Priorité 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Priorité 7

Promouvoir et développer le tourisme

Priorité 8

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activités en Montérégie

Relativement à ces priorités, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1. Favoriser les environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie
 - Le MTMDET entend favoriser l'utilisation des transports actifs. De plus, il veut consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
 - Le MTMDET continuera de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie en intégrant dans ses grands projets des aménagements favorisant le transport actif (ex. : ponts Gouin et Honoré-Mercier);
 - Le MTMDET continuera également de participer aux activités de la Table interrégionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) et d'y offrir son expertise en matière de mobilité durable;

- Enfin, le MTMDET offre de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.
- Action 2. Soutenir le développement du cyclotourisme
 - Le MTMDET offre de l'aide financière visant à soutenir le cyclotourisme dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte. Il demeurera également attentif aux attentes des autorités locales et régionales en matière de cyclotourisme, notamment en vue d'évaluer comment y répondre. D'ici là, le MTMDET continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.
- Action 3. Favoriser la fluidité du transport autoroutier
 - Le MTMDET continuera de mener plusieurs projets visant la diminution des points de congestion et l'amélioration de la mobilité (ex. : les autoroutes 30 et 35 ainsi que la place Charles-Le Moyne);
 - L'utilisation du transport collectif est également susceptible d'améliorer la fluidité du réseau autoroutier. À cet effet, le MTMDET a indiqué dans la Politique de mobilité durable qu'il comptait bonifier l'aide financière visant à soutenir le transport collectif urbain et régional;
 - Le MTMDET poursuivra ses travaux de mise à jour de son guide à l'intention des municipalités de la région qui vise à leur transmettre diverses informations concernant le domaine des transports;
 - Le MTMDET poursuivra la coordination de Mobilité Montréal dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation relativement aux différents chantiers.
- Action 4. Soutenir le développement d'infrastructures de transport performantes
 - Le MTMDET entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier de la Montérégie, une cible de 161 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020;
 - Les améliorations apportées par le MTMDET à la géométrie de ses infrastructures autoroutières essentielles sont susceptibles de contribuer à la performance des infrastructures de transport (ex. : tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et ponts Gouin, Honoré-Mercier et de l'Île-aux-Tourtes);
 - Le MTMDET entend encourager l'intermodalité et financer le maintien des infrastructures en appui à l'intermodalité. À ce titre, il offre de l'aide financière susceptible de soutenir le développement d'infrastructures de transport performantes dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité des transports maritime, aérien et ferroviaire, du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM).
- Action 5. Contribuer à la filière du transport intelligent et durable
 - Le MTMDET entend mettre en œuvre un Plan québécois des systèmes de transport intelligents (STI);
 - Le MTMDET poursuivra ses interventions visant l'entretien du système de pesage routier à Saint-Bernard-de-Lacolle, qui contribue à réduire le temps d'attente au poste frontalier Canada/États-Unis;
 - Le MTMDET poursuivra l'inventaire de ses besoins en matière de caméras de vidéosurveillance.

- Action 6. Appuyer les initiatives liées à l'électrification des transports
 - Le MTMDET mettra en œuvre le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020;
 - Le MTMDET offre de l'aide financière susceptible d'appuyer des initiatives liées à l'électrification des transports dans le cadre du programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec;
 - Le MTMDET continuera à soutenir le projet de Réseau express métropolitain qui devrait notamment desservir le secteur central de la Montérégie (Brossard).

- Action 7. Contribuer aux nouvelles façons de faire en matière de transport collectif
 - Le MTMDET continuera d'offrir son soutien et sa collaboration à la Table de travail en transport collectif régional. Les pistes de solutions émanant de cette table seront prises en compte dans l'élaboration des prochains programmes du MTMDET.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET et ses partenaires investiront près de 625 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020;
- Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer la reconstruction du pont Brodeur, sur la route 227; la protection des berges de la route 133, dans le secteur de Saint-Denis-sur-Richelieu; le réaménagement de l'intersection de la route 139 et de la rue Brodeur; la reconstruction de la chaussée de l'autoroute 30, à Saint-Roch-de-Richelieu, sur 6 km; l'asphaltage de l'autoroute 20 en direction ouest sur 11 km, entre Mont-Saint-Hilaire et Saint-Hyacinthe; l'asphaltage de la route 138 sur 3 km, entre la rue Hébert et l'autoroute 30, à Mercier;
- Le MTMDET continuera de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Sorel-Tracy, Contrecoeur-Varennes, Sainte-Catherine et Salaberry-de-Valleyfield émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

En matière d'affaires maritimes

Priorité 2

Créer la richesse par l'économie et l'innovation

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires maritimes, appuie les initiatives du MESI visant à favoriser l'implantation de pôles logistiques et le développement des zones industrialo-portuaires afin de stimuler la croissance durable de l'économie maritime québécoise et d'encourager la création d'emplois de qualité en Montérégie, mais aussi dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes (MO) dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 3

Afin de créer la richesse par l'économie et l'innovation, le MDDELCC entend :

- Examiner chaque demande d'occupation du domaine hydrique de l'État qui lui est soumise par les acteurs régionaux concernés afin de déterminer si un droit d'occupation pourrait être délivré;
- Poursuivre sa participation aux trois (3) Comités sur les Zones industrialo-portuaires en marche sur le territoire de la Montérégie, soit : Salaberry-de-Valleyfield, Contrecoeur-Varennes et Sorel-Tracy;
- Encadrer et contribuer aux projets de soutien à l'innovation qui lui sont soumis en transmettant les informations sur l'encadrement réglementaire applicable, dont les normes d'émissions, et en s'assurant de l'encadrement de projet-pilote et la pertinence des divers essais et caractérisations.

Priorité 6

Pour protéger et mettre en valeur les ressources naturelles, le MDDELCC s'engage à :

- Fournir les outils (guides de caractérisation des milieux humides et élaboration d'un plan de conservation, etc.) et offrir un soutien technique pour accompagner les MRC et les municipalités dans leur démarche visant à assurer la pérennité des milieux naturels;
- Accompagner le monde municipal dans le cadre de l'élaboration, par les MRC, des plans régionaux des milieux humides et hydriques d'ici le 16 juin 2022;
- Poursuivre les discussions entourant l'élaboration du Plan d'action 2020-2030 sur les changements climatiques afin d'adapter sa législation aux impacts des changements climatiques sur le domaine hydrique de l'État et son occupation.

Priorité 7

Afin de promouvoir et développer le tourisme, le MDDELCC entend :

- Examiner chaque demande d'occupation du domaine hydrique de l'État qui lui est soumise par les acteurs régionaux concernés afin de déterminer si un droit d'occupation pourrait être délivré.

Priorité 8

Pour contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie, le MDDELCC prend part à :

- L'étude d'impact relativement au projet de « Réseau électrique métropolitain », qui reliera l'île de Montréal à la Rive-Sud, en passant par le nouveau Pont Champlain.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 2

Pour assurer le développement et la promotion de la culture, ainsi que la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de la région, notamment par l'élaboration de circuits thématiques historiques, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, les projets de tourisme culturel ou de développement de circuits touristiques peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Montérégie.

Priorité 3

Afin de permettre à la région de tirer le meilleur parti de sa situation géostratégique, de ses compétences reconnues dans plusieurs créneaux économiques et de la place qu'elle peut prendre dans la Stratégie maritime, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;

- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches.

Priorité 4

Pour promouvoir la culture et la relève entrepreneuriales, entre autres par le mentorat d'affaires, le MTO précise que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Dans ce contexte, spécialement en ce qui a trait à l'enjeu de la relève et du transfert d'entreprise, le ministère du Tourisme a établi un partenariat avec le Centre de transfert d'entreprise du Québec afin d'offrir un service adapté à l'industrie touristique. Ce service consiste à accompagner les cédants et les repreneurs de l'industrie touristique pendant tout le processus de reprise.

Priorité 7

En appui à l'établissement de mesures visant à constituer une offre touristique cohérente pour l'ensemble de la Montérégie et en faire la promotion, ainsi qu'en soutien au développement du cyclotourisme, de l'agrotourisme et de l'offre récréotouristique nautique, le MTO rappelle que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté deux stratégies sectorielles, soit la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel et la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, les projets de cyclotourisme, d'agrotourisme et de tourisme nautique peuvent être présentés dans le cadre des leviers cités précédemment et de l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Montérégie;
- Enfin, dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par le Ministère, Tourisme Montérégie a réalisé une planification stratégique pour la période 2016-2020, précisant ses objectifs en matière de développement du tourisme pour la région.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 1

Afin de faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture, la Direction régionale de Services Québec de la Montérégie (la Direction régionale) souhaite soutenir le développement et l'actualisation des compétences des producteurs et productrices agricoles et des travailleurs et travailleuses du secteur agricole.

À ce titre, la Direction régionale entend renouveler l'entente annuelle de subvention de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet entreprises avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles visant à soutenir la formation continue dans le secteur agricole sur l'ensemble du territoire, dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises agricoles, de maintenir et de consolider les emplois actuels et d'améliorer la capacité d'adaptation des entreprises dans le secteur agricole.

Priorité 3

Afin de créer de la richesse par l'économie et l'innovation, les interventions de la Direction régionale en matière de développement économique viseront à :

- Poursuivre sa participation à la Table de concertation sur l'adéquation formation-emploi dans le secteur maritime du Secrétariat aux affaires maritimes et à soutenir les travaux par une analyse des diagnostics sectoriels et par la détermination des professions présentant des besoins de formation dans la région;
- Participer activement aux quatre tables de concertation locale des zones industrialo-portuaires de la région et à fournir son expertise en matière d'analyse des besoins de formation et de main-d'œuvre dans les secteurs d'activité économique liés à la Stratégie maritime;
- Soutenir les acteurs économiques régionaux par l'analyse de l'évolution des emplois au regard des changements technologiques et des compétences du futur et par la détermination des entreprises faisant partie de secteurs d'activité porteurs en matière d'innovation et de développement économique.

Priorité 4

Afin de miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale, plusieurs stratégies d'intervention du Ministère en matière de main-d'œuvre et d'emploi existent. En ce sens, la Direction régionale s'engage à :

- Poursuivre, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie, la mise en œuvre des actions régionales en matière d'adéquation entre la formation, les compétences et l'emploi;
- Soutenir les entreprises à l'aide des différents programmes de subvention du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ainsi à répondre aux besoins de formation établis pour certaines professions qui présentent des déficits de main-d'œuvre;
- Poursuivre l'analyse des causes de déséquilibre des professions présentant des déficits de main-d'œuvre et à produire, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail, une priorisation des professions présentant des déficits de main-d'œuvre;
- Mettre en œuvre des pistes d'action, en collaboration avec les partenaires concernés, visant à résoudre ces déficits de main-d'œuvre;
- Renouveler ses ententes de service en matière de services d'aide à l'emploi avec les organismes communautaires en développement de l'employabilité situés dans les pôles de régionalisation de l'immigration en Montérégie;
- Promouvoir davantage le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi auprès des employeurs qui souhaitent embaucher une main-d'œuvre issue de l'immigration;
- Poursuivre sa collaboration à la mise en œuvre du plan d'action en entrepreneuriat élaboré par la Table d'action en entrepreneuriat de la Montérégie mise en place par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, notamment au regard des actions qui portent sur l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et sur la relève en entreprise.

Priorité 5

Afin d'offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie, la participation de la Direction régionale consiste à :

- Conclure, avec les intervenants de la Montérégie, des ententes de délégation du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité visant à soutenir financièrement les initiatives locales et régionales, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'accès au logement et d'acquisition de saines habitudes de vie;
- Collaborer aux travaux des tables de concertation locale en développement social au sein des municipalités régionales de comté et à participer à l'analyse des projets de lutte à la pauvreté proposés par les promoteurs, afin de soutenir les initiatives les plus structurantes pour les communautés locales.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

L'offre de service

Présence en région :

- Parc national des Îles-de-Boucherville;
- Parc national du Mont-Saint-Bruno.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.

La Sépaq a notamment comme orientation de favoriser le développement et la mobilisation de ses employés :

- En implantant un programme de développement du leadership;
- En déployant un plan d'engagement interne ayant comme objectif au taux de rétention des nouveaux employés réguliers de 80 % après deux ans;
- En optimisant les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- En déployant l'offre globale de formation de manière à mieux représenter la nouvelle vision de la Sépaq. Deux nouveaux programmes par année.

Priorité 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.

Priorité 6

Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.

La Sépaq a notamment comme orientations :

- D'assurer la conservation du patrimoine naturel et culturel
 - En maintenant la santé des écosystèmes des parcs nationaux;
 - En augmentant la concertation avec les acteurs des zones périphériques, notamment par la tenue de rencontres de concertation;
 - Par un accroissement de la protection des réserves fauniques;
 - En réinvestissant de manière optimale dans l'entretien des actifs de la Sépaq et dans la pérennité du patrimoine naturel et culturel. 2 % de la valeur des actifs seront réinvestis annuellement dans le maintien d'actifs.
- D'accroître son leadership en matière de développement durable
 - En déployant un plan de réduction de l'empreinte environnementale;
 - En établissant des relations durables et mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones;
 - En promouvant les réalisations, le savoir-faire et l'expertise scientifique de la Sépaq ainsi que les retombées économiques qu'elle génère.

Priorité 7

Promouvoir et développer le tourisme

La Sépaq a notamment comme orientations :

- De faire vivre une expérience client distinctive :
 - En scénarisant l'expérience client par des parcours clients scénarisés;
 - En bonifiant l'offre d'expériences selon les segments de clientèle.
- De développer un lien personnalisé avec ses clients en développant un programme de reconnaissance et de fidélisation de la clientèle.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L'offre de service

La société des traversiers du Québec (STQ) a pour mission d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services et des infrastructures de transport maritime ou complémentaires de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec. Elle vise à être reconnue comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée, adaptée à ses attentes, grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

La traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola relie la région de la Montérégie à celle de Lanaudière. Le service est assuré par deux navires : le NM *Catherine-Legardeur* (capacité de 367 passagers et de 53 véhicules), et le NM *Lucien-L.* (capacité de 358 passagers et de 55 véhicules). La distance de la traversée est de 1,6 km et sa durée est de 12 min.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 8

Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

En réponse à cette priorité, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- Les véhicules électriques et hybrides rechargeables profitent d'un accès gratuit s'ils sont munis d'une plaque d'immatriculation avec lettrage vert distribuée par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Dans le but d'améliorer la fluidité du transport maritime à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola, la STQ met en œuvre un vaste chantier terrestre sur ses deux sites visant à accélérer l'accès aux zones d'attente des traversiers et ainsi améliorer l'expérience client à cette traverse et la fluidité de l'embarquement;
- La STQ prévoit le remplacement des deux navires actuels, à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola, par ceux de la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine (le NM *Armand-Imbeau* et le NM *Jos-Deschênes*) qui sont de plus grande capacité augmentant ainsi l'offre de service de 50 %. Cette initiative permettra à cette traverse de renforcer son axe de transport structurant pour ce secteur de la Montérégie;
- La STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans sa traverse maritime Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités de la région de la Montérégie

Priorité 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Afin d'augmenter l'offre de logements sociaux ou d'habitations sous forme de coopératives pour tous les groupes de citoyens, la SHQ entend :

- Produire et diffuser, d'ici le 31 mars 2019, un portrait régional sur la situation de l'habitation en Montérégie;
- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région de la Montérégie.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par la conférence administrative régionale (CAR) auprès des élus de la région.

Rappelons que la CAR, qui est présidée par la directrice ou le directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, la CAR effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à chaque CAR de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

La CAR constitue donc, plus que jamais, un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités de la région de la Montérégie. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus de la région de la Montérégie auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA RÉGION

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	Autre ²
CSPQ ¹									
HQ								X	X
IQ			X	X					
MCC		X		X	X		X		
MF				X	X				
MJQ									X
MSSS					X				X
MSP				X	X				
MAPAQ	X		X			X	X		
MESI			X	X	X			X	
MEES				X	X		X		
MERN			X		X		X		
MIDI				X					
MAMOT					X	X	X	X	
MFFP	X		X			X	X		
MTMDET					X		X	X	X
MCE		X							
MDDELCC			X			X	X	X	
MTO		X	X	X			X		
MTESS	X		X	X	X				
Sépaq				X	X	X	X		
STQ								X	
SHQ					X				

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

